Penthalaz, le 25 juin 2013

Conseil communal
Penthalaz

Procès-verbal n° X

Séance du 24 juin 2013

Composition du bureau

Monsieur Thierry Burnat, Président,
Mme Corinne Borgeaud et M. Piéric Freiburghaus, scrutateurs
Madame Claudine Martin, secrétaire.

La séance est ouverte à 20h15

* * *

Monsieur Thierry Burnat, Président, ouvre la séance en souhaitant la bienvenue à Mme la Syndique, à Madame et Messieurs les Municipaux, aux Conseillères et Conseillers, ainsi qu'au public présent. Le représentant de la presse étant excusé.

Opérations préliminaires :

a) La parole est donnée à la secrétaire pour l'appel.
Membres présents : 44 Membres excusés : MM. Claude Brocard, Pierre-Alain Epars, Bernard Morel
Le quorum étant atteint, l'assemblée peut siéger.

b) Adoption du procès-verbal :

- Procès-verbal de la séance du Conseil communal du 25 mars 2013 :
La lecture n'en est pas souhaitée. La discussion est ouverte.
M. Fritz Waelti relève un oubli au point 3 de l'ordre du jour, en page 6, dans la phrase suivante :
« Dans les deux cas, la Commune devra payer et le montant final du point 2 comportera 8 chiffres » à laquelle il faut rajouter : « …mais ce sont les deux premiers qui seront importants ! ».
Mme Isabelle Gay-Crosier, Municipale, souligne une faute de frappe en page 2. Il s'agit bien de la Commission extra-parlementaire pour PPA La Vuy et non PPE comme indiqué.
La parole n'étant plus demandée, le PV est accepté avec les modifications mentionnées ci-dessus.

c) Lecture du courrier adressé au Conseil.

Thierry Burnat, Président, rappelle que chacune et chacun a reçu, par courriel, une lettre du FC Venoge. La lecture n'en est pas souhaitée.

d) Communications de la Municipalité.

Mme Isabelle Hautier Charrotton, **Syndique**, revient sur une question posée par M. Pierre Zurbrügg au mois de décembre 2012, concernant le montant total engagé par la Commune pour les travaux du « PPA Les Câbleries ». Ce sont CHF 3'810'116.65 qui ont été dépensés qui se composent, pour l'essentiel, comme suit :

- CHF 2'332'315.28 Giratoire

- CHF 91'145.85 Pont-sur-le-Canal

- CHF 947'074.50 Réseau d'eau, défense incendie

A ce jour, la Municipalité de Penthalaz n'avons toujours pas trouvé d'accord avec la Municipalité de Cossonay quant à une participation aux frais liés à ce PPA, sauf pour le giratoire où leur contribution s'était élevée à CHF 100'000.-

- **SDIS Région Venoge :** Le 18 juin dernier, le CODIR présentait ses comptes à l'Assemblée générale. Ces comptes bouclent avec un excédent des revenus de CHF 102'277.71. Cet excellent résultat est dû à une gestion drastique, tant de la part de l'EM que du CODIR. Il a été décidé d'attribuer CHF 80'00'0.00 à une fonds de réserve pour achat de véhicules, non pris en charge par l'ECA (essentiellement pour le transport des pompiers que ce soit pour un exercice ou pour un sinistre). Le solde, soit CHF 22'277.71 sera restitué aux communes membres, soit environ CHF 18.- par habitants.

- M. Eric Joseph demande si la Commune n'avait pas établi une convention avec Cossonay afin de définir un montant à verser pour le giratoire ?

Effectivement répond Mme Isabelle Hautier Charrotton, Syndique, elle concernait le montant de CHF 100'000.- versé par la commune de Cossonay.

- L'achat des immeubles a-t-il été pris en compte demande M. Pierre Zurbrügg et la défense incendie est-elle en règle ?

Mme Isabelle Hautier Charrotton, Syndique, répond affirmativement au sujet des immeubles et précise que lorsque le PPA Nord aura été accepté, Planzer SA va refaire le chemin de l'Islettaz (de la passerelle jusqu'aux environs du tennis). La Commune pourra, alors, entreprendre parallèlement les travaux de la 3ème et dernière étape du réseau d'eau et de défense incendie.

Le Président salue l'arrivée d'un conseiller. L'assemblée est maintenant composée de 45 membres.

M. Yves Jauner, **Municipal**, présente les sujets suivants :

Jubilaires :

Ils ont fêté leurs 50 ans de mariage

- 18.04.13 Mme et M. **Miéville** Antoinette et Roger
- 11.05.13 Mme et M. **Kernen** Anna et Arthur

Ils ont fêté leurs 60 ans de mariage
- 16.05.13 Mme et M. **Nicolas** Monique et Léon

Ils ont fêté leurs 90 ans
- 18.01.2013 Mme **Chanson** Anne-Marie
- 08.02.2013 Mme **Beck** Elisabeth
- 14.02.2013 Mme **Barrillier** Clara
- 15.02.2013 Mme **Belet** Marguerite
- 09.03.2013 Mme **Vial** Suzanne
- 05.05.2013 Mme **Cordey** Suzette
- 24.06.2013 M. **Oberson** Gabriel

AJERCO (accueil de jour des enfants région Cossonay) :
Les comptes 2012 ont été acceptés lors de l'assemblée générale du 23 mai 2013.
Les charges pour 2012 s'élèvent à CHF 4'916'638.98. L'excédent de produits est de CHF 325'354.72.
La population des communes membres est de 22'180 habitants.
Le solde pour Penthalaz est de CHF 43'290.02 de bonus.

Le comité directeur (CODIR) a effectué une mise jour du développement du réseau AJERCO. Cette étude a été réalisée par Amalthée. Selon cette dernière, il s'avère que dans le bassin de notre région (Penthalaz, Penthaz, Daillens) environ 25 places d'accueil en préscolaire devraient être créées et 20 places en accueil familial de jour. Lors de l'assemblée générale du 23 mai 2013, le CODIR a demandé au conseil un accord de principe pour l'étude d'une extension de la garderie « La Chenoille » sise à Penthalaz. Une extension d'environ 10 places est à l'étude.

ASICoPe :
Les comptes 2012 ont été acceptés lors de l'assemblée générale du 27 mars 2013.
Les charges en 2012 sont de CHF 7'085'284.92 contre CHF 6'381'521.26 en 2011.
Le coût de l'élève se monte pour 2012 à CHF 3'742.07 pour le primaire et CHF 4'347.85 pour le secondaire. Il était en 2011 de CHF 3'440.-- pour le primaire et de CHF 3'899.-- pour le secondaire.
Les éléments forts en 2012 sont : la mise en route d'une cantine et d'un espace pique-nique, le nouveau projet de construction sur le terrain des Chavannes à Cossonay, ainsi que les transports. L'ASICoPe est pénalisée par l'organisation de transport du bassin Venoge. Le canton finançait 12 bus à 75%, et n'en finance plus que 5 depuis fin 2011. Carpostal n'ayant plus besoin que de 5 bus pour le bassin dans la desserte publique, 7 bus ne sont plus subventionnés.

Les traditionnelles promotions auront lieu le 4 juillet 2013 à Cossonay.

Au sujet du complexe des Chavannes à Cossonay, le CODIR a organisé des séances avec le lauréat du concours, le bureau d'architecture Ruffieux-Chehab de Fribourg. Tous les mandats d'ingénierie ont été mis en soumission afin de pouvoir élaborer le préavis pour le crédit d'étude qui a été soumis au conseil intercommunal du 29 mai. M. Zürcher, délégué au conseil intercommunal, reviendra sur ce sujet dans les divers de l'ordre du jour.

Afin d'avoir une comparaison des coûts de transport, une demande d'offres a été demandée à CarPostal et à la SAPJV. Suite à ces offres, le CODIR a pris la décision de changer de prestataire pour le transport des écoliers. Les personnes en charge du dicastère du transport n'étant pas d'accord sur le principe et la manière de faire pour le changement du prestataire de transport ont décidé, suite à ce choix, de démissionner du poste de transport au sein du CODIR. Pour information, M. Yves Jauner, Municipal, fait partie de ces personnes.

Informatique :
Une attaque de blogs a été détectée et le système de sécurité a bloqué l'affichage de la page des sociétés.
Afin de pallier à ce problème, le service informatique va migrer le site de la Commune vers une nouvelle version de « Joomla » et en profitera pour effectuer un "relooking" du site.

Commission cantonale de jeunes :
La Commission cantonale de jeunes a été instituée en 2011 sur la base de la loi sur le soutien aux activités de la jeunesse. Composée de 25 jeunes provenant de toutes les régions de notre canton, elle a pour tâche de prendre position sur des projets de loi et sur toutes questions concernant les jeunes qui lui sont soumises par le Département de la formation, de la jeunesse et de la culture. La Commission de jeunes peut également, de sa propre initiative, faire des propositions à l'intention d'un département ou du Conseil d'Etat.
Le mandat des membres est de deux ans. Un jeune de Penthalaz en a fait partie pendant deux ans.
La séance de renouvellement des membres de la Commission de jeunes se tiendra le lundi 1er juillet 2013.

Easyvote :
La Municipalité a décidé d'offrir à tous les habitants de Penthalaz de 18 à 25 ans la brochure « Easyvote » qui est neutre et faite par des jeunes. Le but étant de traduire le petit livret rouge, compliqué à comprendre, que l'on reçoit à chaque votation en une petite brochure simplifiée et compréhensible pour les jeunes.

Bibliothèque :
Au vu des divers problèmes rencontrés lors de la mise en place de la bibliothèque mixte (publique et scolaire), les trois Municipalités ont pris la décision de se séparer du scolaire pour devenir une bibliothèque publique. Le personnel actuel gardera son poste. Des recherches de locaux ont été effectuées durant l'hiver et une solution temporaire a été trouvée. La bibliothèque publique ouvrira ses portes à Daillens, dans l'annexe de la buvette du foot, au mois de septembre 2013.

Plan canicule :
L'été arrive enfin et la prudence est de mise. Une canicule est une vague de chaleur caractérisée par des températures anormalement élevées. En Suisse, un avis de canicule est émis lorsque l'on prévoit, pendant 3 jours consécutifs au moins, des températures diurnes supérieures à 33°- 34°C. Pour toutes informations et précautions à prendre consulter le site www.vd.ch/canicule.
Divers :
La Municipalité a reçu un courrier du FC Venoge qui a été envoyé pour information aux présidents du Conseil des 3 communes Penthalaz, Penthaz et Daillens.
Les Municipalités ont été quelque peu surprises de cette lettre et de la manière de procéder du club. La Municipalité de Penthalaz a toujours, durant ces dernières années, répondu au mieux aux demandes émanant du club. Mise en place d'un éclairage, entretien des terrains de foot, des bâtiments, etc.
Pour information le coût total en 2012 en faveur du foot s'élève à environ CHF 90'000.-- pour Penthalaz. Sans compter la gratuité de la salle du Verger pour la pratique du foot en salle.

En relation avec cette lettre, M. Yves Jauner, Municipal souhaite aborder deux points : celui du Paintball et de la bibliothèque.

Il est du devoir de la Municipalité de promouvoir le sport. Lors de la journée intérêt jeunesse en 2009, le projet de réalisation d'un terrain de Paintball est celui qui a obtenu le plus de voix auprès des jeunes.

La lettre fait mention d'une convention. En effet, une convention a été établie afin de fixer quelques règles. Rappelons encore que les propriétaires des terrains sont les communes. La commune de Daillens a décidé de ne plus investir dans l'éclairage du terrain de Daillens. Cependant, le terrain reste disponible pour la pratique du foot ainsi que le vestiaire et les douches. La buvette est également à disposition ; seule l'annexe de la buvette n'est plus disponible car dédiée à la bibliothèque publique.

Le club mentionne que s'il n'y a plus d'éclairage et plus de buvette, il n'y a plus de match et plus d'entraînement. Par conséquent, il décide de déplacer les activités du FC Venoge dévolues au site de Daillens sur les sites de Penthalaz et de Penthaz, ceci sans informer les Municipalités. Les Municipalités estiment que l'utilisation du terrain de foot, pour un entraînement en journée, est tout à fait adéquate.

Enfin lors d'une séance extraordinaire la semaine dernière, les trois Municipalités ont décidé de revenir sur la convention. Une nouvelle proposition sera faite au FC Venoge avec modification des articles 1, 2 et 3. Nous avons également décidé, à regrets et pour le moment, de renoncer à la pratique du Paintball pour adultes sur le site de Penthalaz.

La Municipalité a également décidé de maintenir l'engagement pris en date du 8 janvier 2013 et mentionné dans l'article 5 de la convention.
Toutefois, elle reste sans voix et désappointée de la tournure des évènements.

Le 1er août se fera, cette année, sur le site de Daillens.

M. Yves Jauner, Municipal, souhaite à tous un bel été et un bon festival.

Suite à la demande de M. Didier Chapuis, M. Yves Jauner, Municipal, rappelle qu'il fait toujours partie du comité directeur de l'ASICoPe, mais qu'il ne s'occupe plus des transports.

M. Yvan Rochat, Municipal, renseigne l'assemblée sur les points suivants :
- Transports publics : Suite au sondage effectué parmi la population de Penthalaz et pour répondre à la demande, les 4 Municipalités de Penthaz – Penthalaz – Daillens – Lussery-Villars ont décidé de créer une ligne de bus entre ces localités via la gare CFF.

De façon à limiter le trajet Lussery-Villars – Daillens, il a été décidé de refaire le chemin de la Molombe, au Bas-des-Monts (ancienne décharge) sur environ 200 m.
Contact a été pris avec CarPostal qui préfère que le privé se lance dans l'opération. Si, après deux ans environ, cette ligne se révèle rentable, la discussion pourrait s'engager.

Budget sur 2 ans et 4 mois (sept. 2013 à déc. 2015)	
Achat de 2 bus Citroën Jumper 14 places (CHF 46'709.- pièce)	94'000.-
Salaires	396'676.-
Frais véhicules (assurances – essence – entretien, etc.)	116'676.-
Travaux routiers	60'000.-
	667'352.-

Un retour de la péréquation très important, 65% soit CHF 433'000.- sera versé aux Communes.
Le solde à la charge des 4 Communes sera donc de CHF 234'000.- sur 28 mois.

Pour Penthalaz : CHF 39'673.- pour 2013 (amortissement des 2 bus)
CHF 36'950.- pour 2014
CHF 36'950.- pour 2015.

Ces montants apparaîtront dans les budgets. En 2013, CHF 40'000.- ont été prévus.
La Commune de Daillens sera la Commune boursière et se chargera également de :
- L'engagement des chauffeurs (en collaboration avec les 3 autres Communes)
- La réfection du chemin.
Une entente sera signée par les 4 Communes.
La commande des bus interviendra après l'information aux 4 Conseils, soit le 25.06.2013.
Pour terminer, la Municipalité a rencontré une personne responsable « Coop » de la région afin de leur exposer notre projet.
Un budget accompagné des explications adéquates leur a été transmis. La Municipalité espère un retour positif de ce courrier. D'autres possibilités de sponsoring seront examinées ultérieurement.

L'horaire, lié au sondage effectué, sera défini prochainement.
- Des nouvelles du projet « Ensemble » :
Le bureau Translocal, l'EMS la Venoge et la Municipalité tiennent séance une fois par mois.
La Municipalité a rencontré la Commission de construction pour lui présenter le projet et le travail effectué jusqu'à ce jour.
Une séance est prévue le 4 juillet 2013 avec le bureau Translocal, la Commission de construction et celle des finances pour leur donner des informations concernant la partie financière du projet.
Suite à cela, la Municipalité préparera un préavis portant sur la demande d'un crédit d'étude.
- Place de la gare de Penthalaz : Concerne l'amélioration de la circulation des piétons, vélos, voitures et bus sur cette place.

En mars 2010, une séance, mise sur pied par la Municipalité, avait rassemblé toutes les parties concernées par la situation de la place de la gare (trafic véhicules, voyageurs et marchandises) soit : transports régionaux, CFF, sociétés privées, betteraviers, armée, dans le but de débattre des besoins de chacun. Par la suite, des contacts et des visites sur cette place de la gare ont été organisées de manière à ce que chacun se fasse une idée de la situation à certaines heures de la journée tout particulièrement.

Dès ce moment, des séances avec CarPostal, le service de la Mobilité du Canton et la Municipalité ont lieu. De ces séances découlent des analyses de faisabilité, des réflexions sur les horaires, etc.

Au printemps 2012, une séance à laquelle participaient le service du Développement territorial (SDT), le Service de la Promotion économique et du commerce (SPECO), le Service de la mobilité (SM) du canton, les CFF (infrastructures), les représentants des deux régions ARGDV et ARCAM, ainsi que les Communes de Cossonay et Penthalaz a été organisée, avec la volonté de trouver une solution pour cette place de la gare.

Le souhait de la Municipalité était d'étudier au grand maximum trois projets.

Pour cela, il a été fait appel à un bureau – aménagistes et ingénieurs conseils pour l'étude de stratégie de développement.

A relever que des réflexions et études avaient été menées en 2001 et 2008…

Fin 2012, un projet proposant des solutions à court, moyen et long terme avait été retenu par les différentes parties et une étude chiffrée avait été demandée par rapport à une réalisation à plus ou moins brève échéance, soit l'aménagement traitant de l'amélioration de la circulation (piétons, voitures, bus).

En février 2013, un courrier des CFF nous apprenait que la solution retenue n'était aujourd'hui pas réalisable, pour des questions d'organisation de transport du fret particulièrement sur le site de la gare. Rappelons que les CFF étaient présents aux séances du groupe de travail...

A ce jour, nous déplorons que, malgré toute l'énergie et le travail investi, ce projet soit actuellement bloqué, dans l'attente qu'une solution soit trouvée par les CFF.

M. Antonio Gatto désire plus de renseignements sur le nombre de chauffeurs engagés et leur taux d'occupation ?

Il s'agira de 2 chauffeurs à plein temps ainsi que d'un chauffeur remplaçant. A noter encore que ce service de bus sera gratuit informe M. Yvan Rochat, Municipal.

Mme Isabelle Gay-Crosier, Municipale, prend la parole pour informer les membres du Conseil des objets en cours suivants :

- Personnel communal : La Municipalité veut ici féliciter la secrétaire municipale, Mme Sylvie Nussbaum, pour l'obtention en mai dernier d'un diplôme d'assistante en RH. Ce cours a été proposé à Mme Nussbaum dans le cadre des mesures à prendre pour améliorer le fonctionnement et l'organisation de l'administration. Une rencontre a permis de réattribuer les responsabilités concernant l'administration du personnel communal entre la secrétaire et la Municipalité.

D'autre part, la Commune a pris congé de M. Mathieu Pesenti qui a assuré le remplacement de M. Christian Charrotton à la conciergerie du Verger d'octobre 2012 à juin 2013. La Municipalité ne peut que le remercier pour sa disponibilité, son efficacité, sa souplesse et son envie de bien faire. Quant à M. Charrotton, il a pu reprendre son activité à plein temps le 10 juin dernier.

- Places de jeux : Des sols en résine ont été coulés sur les places de jeux destinées aux petits, soit à la Place Centrale et au Ch. du Mont-Blanc. Des endroits sont déjà malheureusement abimés...

- Déchets, suite mais pas fin... !

Edicule public :

La Municipalité désespère de pouvoir compter sur l'esprit responsable de certains habitants de Penthalaz. Des panneaux indicatifs et des informations ont été installés sur les murs de l'édicule. Un marquage au sol sera bientôt mis en place. Tout un chacun doit comprendre que le tri est une bonne chose pour alléger le sac poubelle, mais la qualité des déchets triés devient si catastrophique que les recycleurs n'en veulent bientôt plus. Nous répétons que TOUS les plastiques doivent être rapportés en priorité dans les magasins.

Rétrocession de la taxe au sac :

La commune a reçu début juin la première rétrocession du périmètre Valorsa concernant le premier trimestre 2013. Mauvaise surprise : elle n'était que de 86.4 tonnes alors qu'une estimation à environ 154 tonnes par trimestre avait été faite.

En observation encore quelques mois pour évaluer si le tonnage remonte. Il ne faut pas oublier l'incidence qu'aura ce tonnage sur le calcul de la taxe forfaitaire 2014 !

Sentences municipales concernant les déchets :

Depuis fin janvier, 23 dénonciations en matière d'infraction aux directives municipales en matière de déchets ont abouti sur une sentence municipale, ce qui représente des encaissements déjà reçus de CHF 2'700.-, des encaissements à venir de CHF 1'200.-, des abandons de poursuites pour CHF 900.-. Par contre 6 auteurs d'infractions n'ont pu être identifiés. La situation s'améliore de semaine en semaine.

Un cas particulier : le molock du Ch. de la Piscine.

Le 28 mai, sur près de 110 sacs prélevés dans ce container, SEULS 2 SACS BLANCS ont été trouvé. Une lettre explicative très précise a été envoyée aux campeurs, et le 17 juin, après un contrôle similaire, seuls 11 sacs noirs, non identifiables, ont été trouvés.

Déchets organiques crus-cuits :

Bien des échos ont montré à la Municipalité l'impatience de nos concitoyens à voir un système de ramassage des déchets organiques mis en place.

Plutôt que de se précipiter dans une solution boiteuse, toutes les possibilités ont été étudiées, analysées et chiffrées. La Municipalité a décidé de mettre en place un système de ramassage des

déchets ménagers et de jardin en porte à porte, ou presque. Les négociations sont en cours avec le transporteur, des vendeurs de containers et l'entreprise ecorecyclage de M. Germanier à Lavigny.

Avant d'aller plus loin dans ce parcours sinueux, Mme Isabelle Gay-Crosier, Municipale, donne quelques informations complémentaires et demander un vote d'intention du Conseil communal.
Un courrier pourrait être adressé fin juin à tous les propriétaires d'habitations individuelles, de PPE et d'immeubles, qui les inciterait à acquérir des containers officiels muni d'un autocollant spécifique via la commune. Seuls ces containers feraient l'objet d'un ramassage hebdomadaire, à priori le lundi en début d'après-midi. Toutes les explications nécessaires seront données en temps voulu aux acquéreurs de ces containers officiels.
Les déchets ainsi récoltés seraient essentiellement constitués de déchets de cuisine et de déchets herbeux et petits branchages.
Des containers bruns seraient vendus en souscription à un prix très avantageux, dans la mesure où la commune pourrait bénéficier de rabais de quantités. Les autocollants choisis par la commune seraient obligatoirement apposés sur les containers.
Il faut savoir qu'une augmentation probable de CHF 12.- à 17.- par an et par citoyen de plus de 20 ans interviendra dès 2014 pour financer cette mise en place.

Ce vote d'intention est accepté à une faible majorité.

M. Pierre-André Ischi, Municipal, prend la parole pour parler des objets suivants :
- Les escaliers de la place du Pont sont à nouveau opérationnels depuis le mercredi 19 juin 2013. Les travaux ont pris un peu de retard à cause des mauvaises conditions météo.
- Concernant les travaux du croisement de la route de la Gare – Cheminet - route de Lussery, il a été décidé de déplacer l'arrêt du bus scolaire du Village au milieu de Dessous-la-ville, arrêt au niveau du bloc rose sans marquage, ceci dès le 17 juin jusqu'aux vacances scolaires.
- Concernant la ligne de bus pour Lussery, il a été convenu de laisser 3.50 m de passage et ainsi de ne rien changer pour cette ligne.
- Le service extérieur a mis aussi des panneaux de déviations pour les voitures, direction Azilly - ch de Savoie – Dessous-la-Ville.

Les travaux bloquant ce carrefour sont agendés pour 1 mois.
- M. Christoph Loetscher a reçu des plaintes concernant le flux de trafic au chemin de Savoie qui est une zone à 30km/h suite à la mise en place de cette déviation. N'y avait-il pas de solution plus pratique envisageable ? De plus, il trouve qu'il serait opportun d'envoyer un petit « flyer » explicatif aux habitants pour les informer des déviations mises en places et de leur durée.

Selon M. Jean-Luc Duperrex, responsable du service extérieur, cette solution est l'une des plus simple et pratique, un endroit où les véhicules peuvent se croiser, et ceci pour une durée d'un mois seulement.
- Mme Corinne Borgeaud demande à la Municipalité si durant la période où la déviation passe par le chemin de Dessous-la-Ville, il serait possible de déplacer le bloc de signalisation du 30 km/h qui obstrue le passage pour tourner ?

La Municipalité prend note de ces remarques.

M. Thierry Burnat, Président, remercie la Municipalité pour ses informations et passe ensuite à l'ordre du jour.

Aucune modification n'étant demandée, l'ordre du jour sera suivi tel que présenté.

1. Présentations de M. Jean-Luc Duperrex concernant les travaux effectués à la piscine d'une part, et le Plan Directeur de Distribution des Eaux (PDDE), d'autre part.

M. Jean-Luc Duperrex, responsable du service extérieur, présente tout d'abord les travaux d'entretien et de rénovation de la piscine durant ces 3 dernières années. En voici un bref aperçu :

2011 :

- Repeint sanitaire, bâtiments et plongeoir
- Pose d'un tapis caoutchouc dans sanitaires

- Pose de 3 stores, 2 sur la terrasse et 1 pour la pataugeoire
- Pose de 3 jeux sur ressort pour les petits
- Remplacement de la table de ping-pong
- Carrelé les pédiluves

2012 :

- Pose de 57 m2 de panneaux solaire
- Démolition de la cabine téléphonique
- Pose d'un boiler 2'000 L pour l'eau des sanitaires du camping
- Gain de + 200% de jours au dessus du seuil psychologique des 20° avec 103 jours
- Changement du filtre à sable
- Fait un graffiti dans la pataugeoire
- Installer sèche-main
- Installer une planche à langer aux toilettes des femmes
- Fait le dallage de la terrasse

2013 :

- Changé le Liner posé en 1993, durée de vie normale 15 ans
- Refait les goulottes de débordement avec le Liner
- Remis de nouveaux caillebotis
- Consolider les plages
- Installer une grille de récupération tout autour des plages pour l'eau souillées
- Refait grillage autour de la piscine et la main courante
- Refait peinture, carrelage et cabines des vestiaires
- Installé un lift, un escalier, des wc et un passage pour les pédiluves pour les personnes à mobilité réduite.

Il passe ensuite au second sujet : Le Plan Directeur de Distribution de l'Eau (PDDE), dont voici un bref extrait :
En quoi consiste le PDDE ?

- Il dresse l'inventaire des installations principales existantes et de leurs caractéristiques
- Propose les options possibles d'amélioration et de développement de ces installations
- Prend en compte les objectifs et les mesures d'approvisionnement et de distribution de l'eau définis par le Plan Directeur Cantonal (PDC)
- Dresse les mesures de planification de l'approvisionnement en eau potable en temps de crise

La base légale du PDDE est : la LDE (Loi sur la Distribution de l'Eau) et le RAPD (Règlement d'Approbation du Plan Directeur).
Malgré l'augmentation de la population, la consommation reste stable (347'000m3 pour 2012 et 500'000m3 prévu pour 2040).
En projection de 2040, les ressources sont suffisantes pour 60% propriétés de Penthalaz et distribuées à 40% par Daillens.
Notre réserve alimentaire en eau potable est actuellement de 2'250m3 et il nous faudra 1'900m3 pour 2040 pour 3'800 habitants.
Synthèse des propositions du PDDE :

- Les ressources et les réserves sont suffisantes
- Le réseau doit être finalisé par la ceinture nord de Planzer, le renforcement de la défense incendie et le remplacement régulier des conduites obsolètes
- Mettre en place la gestion télécommandées des vannes incendies

Quelles sont les priorités ?

1. Bouclage PPA nord – Rte de la Gare – conduite de transport Charrières – anciennes conduites haut du village – la Vuy
2. Télégestion, renouvellement progressif et régulier du réseau et des équipements projetés jusqu'en 2082.

Pour plus d'informations le PDDE peut être consulté au bureau technique.

M. Jean-Claude Andrey se réjouit de pouvoir constater la baisse de consommation d'eau avec la pose du nouveau « Liner » à la piscine. D'autre part, serait-il possible de connaître le coût total des travaux pour le réservoir des Charrières ? Pas pour l'instant, les comptes n'étant pas encore bouclés répond la Municipalité.
Mme Corinne Borgeaud désire féliciter la Municipalité et M. Jean-Luc Duperrex pour tous les travaux entrepris à la piscine ainsi que pour son excellente présentation.

2. Nomination de nouveaux Conseillers communaux.

En remplacement de MM. Sergio Barbosa et Pascal Affolter, M. Stéphane Zürcher propose pour le groupe Socialiste, Verts & Sympathisants Mlle Mareva Martin et M. Pascal Lerch.

Les conditions étant requises, M. Thierry Burnat, Président, procède à l'assermentation de ces deux nouveaux Conseillers, applaudis par l'assemblée qui compte maintenant 47 membres.

3. Rapport de la Commission de gestion concernant les comptes communaux 2012 et le rapport de gestion **(Préavis municipal n° 30 -2013)**

Mme Sandrine Berthoud et M. Fritz Waelti, rapporteurs, lisent le rapport de la Commission de gestion.

Les objets suivants ont été traités pour l'examen des comptes de l'exercice 2012 :

La patinoire, le centre communal du Verger, les rentrées fiscales des personnes morales et physiques, l'ASICoPe, les immeubles, l'énergie, les procédures en matière de police des constructions (autorisations municipales et mises à l'enquête publique) et les points en suspens relevés lors du précédent rapport de gestion.

Par ailleurs et afin de s'imprégner au mieux de la réalité de leurs activités quotidiennes, la Commission de gestion a émis le souhait de rencontrer l'association de la piscine, du camping et de la patinoire de Penthalaz et environs, le concierge du Verger, le personnel du greffe municipal, le technicien communal et, finalement, de participer à une séance publique de l'ASICoPe.

En pré-conclusion, la Commission de gestion remercie sincèrement la Municipalité qui s'est toujours montrée disponible et qui a répondu ouvertement aux questions posées, ceci dans tous les domaines abordés ; un merci tout particulier à la boursière Mme Anne-Laure Girard pourla très bonne maîtrise de son domaine ainsi qu'au personnel communal pour ses prestations fournies tout au long de l'année.

La discussion est ouverte.

M. Jean-Claude Andrey félicite la Commission de gestion pour son excellent travail.

La parole n'étant plus demandée, M. Thierry Burnat, Président, relit les conclusions du rapport de la Commission de gestion qui diffèrent des conclusions du préavis municipal :

Le Conseil communal de Penthalaz

après avoir pris connaissance du préavis municipal n° 30-2013, entendu le rapport de la Commission de gestion chargée de l'étude de cet objet, considérant que celui-ci a été porté à l'ordre du jour,

décide

1. D'adopter les comptes de la Bourse communale de l'exercice 2012 se soldant par un excédent de revenus de CHF 2'951'468.54, avant les écritures finales ci-dessous ;

2. D'autoriser, selon détail figurant dans les comptes,

   2.1 Des versements sur les fonds de réserve d'un montant total de CHF 2'700'000.- :
   - Au fonds de réserve 9.281.350 pour renouvellement/rénovations bâtiments, CHF 1'500'000.-
   - Au fonds de réserve 9.282.430 pour travaux futurs, CHF 1'000'000.-
   - Au fonds de réserve 9.282.100 pour Administration générale, péréquation et facture sociale, CHF 200'00.-

2.2 Des amortissements supplémentaires pour un montant total de CHF 134'800.-

- Pour la construction de la Rte de Dessous-la-Ville, 9.141.01.23, CHF 50'000.-
- Pour la construction du réservoir de Montjoux, 9.144.01.05, CHF 84'800.-

3. De virer l'excédent de revenus de CHF 116'668.54 au compte Capital

4. De donner décharge à la Municipalité de sa gestion pour l'année 2012.

Résultats du vote : Les conclusions du rapport de la Commission de gestion sont acceptées par 45 oui et 1 abstention.

4. Renouvellement du bureau du Conseil communal pour l'année 2013-2014.

La Municipalité demande a se retirer un instant.

Election du nouveau Président du Conseil.
M. Thierry Burnat, Président, cède sa place à M. Alain Pellet, 1er vice-président.

Pour l'élection du Président, M. A. Pellet attend des propositions des différents groupes.

Pour le groupe radical-libéral, M. Claude-Alain Zbinden présente M. Thierry Burnat.

Pas d'autre proposition.

Le vote se déroule à bulletins secrets

Résultats : M. Thierry Burnat est élu par 44 voix, 2 voix éparses et 1 abstention

M. Thierry Burnat, Président du Conseil communal de Penthalaz remercie l'assemblée de la confiance accordée et poursuit la séance.

Election du (de la) 1er(e) vice-président(e).

M. Thierry Burnat, Président, attend des propositions du groupe Socialiste, Verts & Sympathisants.
Pour ce groupe, M. Stéphane Zürcher propose M. Alain Pellet.

Pas d'autre proposition.

Le vote se déroule à bulletins secrets.

Résultats : M. Alain Pellet est élu par 45 voix et 2 bulletins blancs.

Election du (de la) 2e vice-président(e).

M. Thierry Burnat, Président, attend des propositions du groupe Indépendant de Penthalaz.

Pour le GIP, M. Eric Joseph propose M. Didier Chapuis

Pas d'autre proposition.

Le vote se déroule à bulletins secrets.

Résultats : M. Didier Chapuis est élu par 42 voix, 4 bulletins blancs et 1 abstention.

Election des scrutateurs et scrutateurs suppléants.

A partir de ce moment, le vote à main levée, proposé par M. Claude-Alain Zbinden est accepté à l'unanimité.

Proposition de M. Eric Joseph, pour le groupe Indépendant de Penthalaz :

- Mme Corinne Borgeaud, scrutatrice et Mme Caroline Villard le Bocey, scrutatrice suppléante.

Proposition de M. Stéphane Zürcher, pour le groupe Socialiste, Verts & Sympathisants :

- M. Piéric Freiburghaus, scrutateur et M. Emilien Kovaliv, scrutateur suppléant.

Pas d'autre proposition.

Ces personnes sont élues à une grande majorité.

5. Election de la Commission de gestion pour l'année 2013 - 2014 :

Proposition de M. Eric Joseph pour le Groupe Indépendant de Penthalaz :

- Mme Corinne Borgeaud et M. Daniel Traini

Proposition de M. Claude-Alain Zbinden pour le groupe Radical-Libéral :

- MM. Christoph Loetcher et David Reber

Proposition de M. Stéphane Zürcher pour le groupe Socialiste, Verts & Sympathisants :

- Mme Sandrine Berthoud, MM. Piéric Freiburghaus et Stéphane Zürcher.

Ces propositions sont acceptées à l'unanimité des membres présents.

6. Election de la Commission des finances pour l'année 2012-2013

Proposition de M. Eric Joseph, pour le groupe Indépendant de Penthalaz :

- MM. Claude Brocard et Daniel Rochat

Proposition de M. Claude-Alain Zbinden pour le groupe Radical-Libéral :

- Mme Céline Guex et M. Jean-Pierre Monachon

Proposition de M. Stéphane Zürcher pour le groupe Socialiste, Verts & Sympathisants :

- MM. Marc Perroulaz, Alain Pellet et Jean-François Perusset

Ces propositions sont acceptées à l'unanimité des membres présents.

7. Nominations/Dissolutions de Commissions

Mme Isabelle Gay-Crosier, Municipale, demande la nomination d'une Commission « Révision des statuts du personnel communal »

Pour le groupe Indépendant de Penthalaz :
- Mme Corinne Borgeaud et M. Daniel Traini
Pour le parti Socialiste, Verts & Sympathisants :
- Mmes Aurianne Bezençon, Sandrine Berthoud et Delphine Probst
Pour le groupe Radical-Libéral :
- Mlle Magali Demierre et M. Pierre-Yves Dénéréaz

Mme Isabelle Hautier Charrotton, Syndique, demande la nomination d'une Commission « Règlement taxi sur le territoire communal»

Pour le groupe Indépendant de Penthalaz :
- Mme Sylvette Grandchamp et M. Nicolas Borgeaud
Pour le parti Socialiste, Verts & Sympathisants :
- Mmes Stéphanie Bassi, Corinne Doebeli et Delphine Probst
Pour le groupe Radical-Libéral :
- MM. Franco Iannotti et Miguel Lopes

8. Propositions individuelles :

- M. Jean-Claude Andrey se fait le porte-parole de plusieurs citoyens de Penthalaz qui l'ont interpellé pour lui faire savoir qu'il y aurait des personnes dans le village qui auraient mis en location des logements dans le sous-sol de certains immeubles, ceci de façon totalement non conforme.
La Municipalité n'a aucune connaissance de ce genre de pratique et aurait besoin de plus de détails afin de pouvoir mener une enquête.
- M. Stéphane Zürcher présente le compte rendu de la séance extraordinaire de l'ASICoPe du mercredi 29 mai 2013 à 19h30 à la salle communale de Vullierens.
Voir annexe 1.
- M. Fritz Waelti s'inquiète de savoir si un budget d'exploitation de cette piscine est prévu afin de connaître le montant que la Commune devra débourser chaque année pour celle-ci ?

M. Yves Jauner, Municipal et membre du CODIR de l'ASICoPe précise qu'ils attendent la suite du crédit d'étude afin d'obtenir les détails des différents postes et le mode de fonctionnement pour ainsi établir le budget d'exploitation.
- M. Fritz Waelti demande à la Municipalité d'une part s'il est possible d'afficher au pilier public le rapport de police des délits et cambriolages commis sur le territoire communal ?
D'autre part, certains propriétaires de jardins situés en face de la gare déplorent le fait qu'ils ne peuvent plus y accéder avec leur véhicule ceci étant dû à la ligne continue tracée sur la route. Serait-il envisageable de modifier le marquage au sol par des traits-tillés par exemple ?
La Municipalité a pris note de ces deux remarques.
M. Yves Jauner, Municipal, souligne toutefois que pour la première intervention concernant les rapports de police, il y a déjà des informations visibles sur le site informatique de la Commune.
Il aimerait encore partager avec l'assemblée une information de dernière minute : le Conseil général de Daillens a déposé ce soir un postulat relatif à l'annexe du terrain de football.
- M. Pierre Zurbrügg revient sur le résultat des comptes accepté ce soir par le Conseil communal, plus précisément sur un gain immobilier important sur une transaction due à la vente d'immeubles sur le site des Câbleries de Cossonay. Cet endroit se trouvant également sur le territoire de la commune de Cossonay, celle-ci a donc certainement aussi reçu un certain montant pour cette transaction. Es-il possible d'en connaître le montant exact ?
Mme Isabelle Hautier Charrotton, Syndique, confirme que la Commune de Penthalaz a bien encaissé CHF 2'000'000.- pour cette transaction. En ce qui concerne la commune de Cossonay, la Municipalité n'a aucun droit de regard sur ces comptes et inversement.

Pour terminer cette séance, le Président, Thierry Burnat, reprend la parole pour présenter son rapport annuel. En voici un bref résumé :
Le Président du Conseil communal commence par remercier, Monsieur le Préfet, le personnel de la préfecture ainsi que celui du SCRI (Service des Communes et Relations Institutionnelles) pour la qualité des renseignements et leur promptitude à répondre aux nombreuses qui leur ont été soumises par M. Thierry Burnat, Président, durant cette année afin que tout se déroule conformément à la procédure et au règlement.
Le Conseil communal s'est rencontré à 4 reprises afin de traiter les 13 préavis communaux.
De même pour les membres du bureau électoral qui s'est retrouvé 4 dimanches pour dépouiller diverses votations fédérales et cantonales.
Le Président constate que de plus en plus les conclusions des rapports de Commissions se différencient des conclusions des préavis municipaux. Ceci est certainement du à la qualité des personnes qui oeuvrent au sein de ces Commissions.
Cela fait plus de dix ans que M. Thierry Burnat siège au Conseil communal de Penthalaz. Il est heureux de constater que la Municipalité communique mieux que par le passé notamment en faisant des séances publiques et par le biais du « Cancanier ». Le travail d'un Municipal est difficile, celui d'un(e) Conseiller(e) communale également.
Force est de constater que plus on communique, plus on est victime d'attaque de toute part et les concitoyens sont de plus en plus critiques.
Le Président remercie en premier lieu, Mme Isabelle Hautier Charrotton, Syndique et les membres de la Municipalité pour le travail effectué pour le bien de la Commune ; il poursuit ses remerciements par le personnel communal, les Conseillères et Conseillers ainsi que les membres du bureau pour le temps consacré à leur charge, à la secrétaire du Conseil et sa suppléante de même qu'à l'huissier.
Il souhaite à tous de belles vacances estivales.

La parole n'étant plus demandée, le Président clôt la séance à 23h16 et invite l'Assemblée au verre de l'amitié.

Le Président

Thierry Burnat

CONSEIL COMMUNAL SOUVENT PÂTEUX PENTHALAZ

La secrétaire

Claudine Martin

Annexe 1

Compte rendu de la séance extraordinaire de l'ASICOPE du mercredi 29 mai 2013 à 19h30 à la salle communale de Vullierens

Le Conseil intercommunal de l'Association Scolaire Intercommunale de Cossonay – Penthalaz à été convoqué le mercredi 29 mai pour se prononcer sur le Préavis du CODIR No 2/2013 relatif au crédit d'étude concernant le projet « Campagne des Chavannes »

En date du 23 novembre 2011, le conseil intercommunal a adopté un crédit pour un concours d'architecture concernant la construction d'un complexe scolaire aux Chavannes à Cossonay.

Le cahier des charges pour ce projet, comprenait:
- huit salles de classe, avec une possibilité d'extension pour 6 salles
- salle des maîtres
- salles spéciales (documentation, ACT-ACM, appui)
- réfectoire
- salle de rythmique
- piscine scolaire et publique (bassin nageur+ bassin non nageur)
- cafétéria pour la piscine
- appartement du concierge
- voie de circulation, locaux pour nettoyage, wc, vestiaires etc .....
- garderie (Cossonay)
- UAPE (Cossonay)
- ludothéque (Cossonay).

L'ASICoPe a reçu 33 projets dans les délais. Après 3 jours de délibérations, le jury a délivré 5 prix. Le gagnant à l'unanimité, était le projet du bureau Ruffieux Chehab de Fribourg, intitulé « La clé des champs ».
En 2011 le concours d'architecture prévoyait un coût de l'ouvrage estimé à Fr. 14,2 millions.
Le projet gagnant 2013 voit son coût augmenter de 4 million pour un total dépassant les 18 millions.
Le coût de la piscine selon le préavis et avant le crédit d'étude se monterait à environ CHF 7 à 8 millions du montant total. Avec les subsides du fond du sport et les subventions cantonales liées à la nouvelle loi sur le sport, nous pourrions compter sur une aide financière de l'ordre de CHF 3 millions.
Ainsi le coût réel de la piscine à charge de l'ASICoPe serait de CHF 4 à 5 millions, soit le prix d'une grande salle de gym.
Par contre, à la différence d'une salle de gym ,qui n'a besoin que d'un concierge, les couts de fonctionnement d'une piscine serait de l'ordre de plus de 500'000.- par année. (maitres nageurs, employé technique pour l'eau, concierges au pluriel.)

Devant le montant final qui a augmenté de pratiquement 30% une motion des communes de Penthaz, Penthalaz Daillens , Lussery-Villars et Mex a été déposée dans le but de demander au comité directeur de fournir un plan des investissements global de tout les investissements prévu et ceux a prévoir .

Le but étant de connaitre les investissements obligatoires qui s'ajouterons à ces 18 millions et qui gonflerons ainsi le cout par élève qui est a ce jour pour Penthalaz de 4024.- pour le primaire et 4936.- pour le secondaire. La commune paie actuellement un total de Chf :1'374'186.24 pour l'écolage à l'Asicope

Apres d'âpres discussion sous la houlette du préfet qui a fait le déplacement exprès pour cette occasion, La motion fut refusée par la majorité des communes
Un rapport de minorité à aussi été déposé par la syndic de Penthalaz qui demandait le report de ce préavis, ce rapport de minorité a été refusé.
Le préavis à ce crédit d'étude qui permettra de présenter une demande pour le crédit d'investissement pour la construction du complexe scolaire. A donc été accepté Il s'agit entre autres de l'élaboration du projet définitif et de la mise en soumission des travaux.
Le Total des honoraires prévisibles de ce préavis se monte à TTC **1'674'000.-**

Le point positif de cette soirée à été la promesse du comité directeur d'établir un plan des investissements autres a venir pour les prochaines années. Comme demandé par les motionaires.
Il faut noter encore que la piscine et les salles de classes ne peuvent pas être fait de manière indépendante car la piscine se situera au dessous des salles de classes et autres locaux.
Que quoi qu'il arrive il manquera déjà 4 -5 salles de classe pour la rentrée scolaire de 2014. Et des solutions devront etre trouvée dans cette attente
En point final, je vous informe que la prochaine séance de l'asicope est fixée le mardi 24 septembre 2013 à 19h30 à la salle du conseil de Cossonay . Cette seance est publique .je vous rappelle que Penthalaz dispose d'un membre au Comité Directeur(Yves Jauner) De 2 délégués municipaux,(isabelle Hautier+ Yvan Rochat) et d'un délégué du conseil communal.(moi-meme) et d'un suppléant (Eric Josef).
Je vous remercie de votre attention.

Stéphane Zürcher le 21.06.2013